

## APPEL D'OFFRE

### Formation à l'évaluation RSE

## 1- Contexte

### La fédération des entreprises d'insertion

Créée en 1988, la fédération des entreprises d'insertion représente les 1200 entreprises d'insertion (EI) et entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) de France. Celles-ci emploient chaque année 71 900 salariés (dont 58 300 en parcours d'insertion) dans divers secteurs d'activité (collecte, tri, récupération, recyclage des déchets, travail temporaire, services aux entreprises, BTP, environnement et espaces verts, tourisme et restauration...) pour un chiffre d'affaires global de 1,135 Md€.

La fédération des entreprises d'insertion et ses 13 fédérations régionales représentent ces entreprises auprès de l'Etat et des organisations professionnelles, accompagnent leur développement et mutualisent leurs expériences afin de favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes en difficulté sociale et professionnelle.

### Référentiel qualité / RSE

Dans le cadre de sa politique qualité, la fédération des entreprises d'insertion a pour objectif d'accompagner la professionnalisation des entreprises adhérentes entre autre, via l'obtention de la certification AFAQ EI ETTI.

Commun aux deux formes d'entreprises (EI et ETTI), le référentiel AFAQ EI/ETTI, élaboré en partenariat en 2011 avec l'AFAQ-AFNOR, se veut un gage de professionnalisation et d'amélioration des pratiques sociales et apporte la garantie d'une certification par un tiers indépendant (auditeur AFNOR). Il correspond aux exigences d'une démarche qualité et est à la fois proche de la réalité des entreprises et conforme aux impératifs d'un processus de type ISO.

Aujourd'hui la fédération a souhaité réviser ce référentiel afin de le faire évoluer vers une démarche RSE. Ce travail de révision a également été accompagné par l'AFNOR et est en cours de finalisation. Le nouveau référentiel, s'il reste centré sur la mission d'insertion, englobe également les thématiques liées à la gouvernance de l'entreprise d'insertion, au management des ressources humaines et au management environnemental. Il passe d'une logique de certification à une logique d'évaluation propre à la RSE avec un système de cotation quant au niveau de maturité obtenu par l'entreprise sur les attendus des différents chapitres.

Dans le cadre de cette politique qualité et, plus spécifiquement, dans le cadre de l'action intitulée « Professionnalisation du réseau et des pratiques sociales des EI/ETTI- amélioration des parcours des salariés en insertion » pour laquelle des crédits du Fonds Social Européen au titre du Programme Opérationnel Emploi Inclusion 2014-2020 ont été sollicités, la fédération des entreprises d'insertion souhaite poursuivre son accompagnement auprès des entreprises adhérentes.



## 2- Objet du cahier des charges

La fédération des entreprises d'insertion souhaite s'appuyer sur les ressources d'un prestataire externe pour former les salariés permanents de la fédération à l'évaluation RSE.

Actuellement, un pool d'auditeurs internes à la fédération, formé à l'audit ICA Qualité ISO 9001, prend en charge le premier audit interne d'une entreprise d'insertion, en amont de son audit de certification par l'AFNOR, afin de s'assurer de la viabilité du système de management de la qualité mis en place. Il s'agit de vérifier que les exigences du référentiel AFAQ EI/ETTI ont bien été comprises et intégrées par l'entreprise. Ce premier audit interne est en quelque sorte un « audit à blanc » avant l'audit de certification.

Aujourd'hui, la Fédération souhaite faire évoluer les compétences de son pool d'auditeurs afin que celui-ci puisse continuer à accompagner les entreprises adhérentes vers la démarche RSE et réaliser une première évaluation du niveau de maturité de l'entreprise par rapport à la RSE et aux critères définis par le nouveau référentiel.

La formation comprend ainsi deux objectifs :

### 1 – Maîtriser le référentiel « EI/ETTI RSE »

- RSE et ISO 26000 (rappel des enjeux et objectifs)
- Les notions clés d'un référentiel RSE :
  - Identifier les parties prenantes
  - Identifier et hiérarchiser les enjeux
  - ...
- Appropriation pas à pas du référentiel « EI/ETTI RSE »

### 2 – Savoir évaluer le niveau RSE d'une entreprise d'insertion

- Différence évaluation vs certification
- La mesure des résultats environnementaux, sociaux et économiques
- Détails du processus d'évaluation et ses étapes
- Le rapport d'évaluation

La formation répond aux éléments suivants :

Durée : 1 jour (éventuellement renouvelable en fonction des besoins)

Date : septembre-octobre 2019

Lieu : Paris dans les locaux de la fédération des entreprises d'insertion

Livrable : support de présentation et tout support pédagogique en appui de la formation

Sur demande, la fédération des entreprises d'insertion fournira le nouveau référentiel en cours de révision.

## 3- Calendrier

La prestation s'entend depuis la notification des résultats de la sélection au(x) titulaire(s), jusqu'au 31 décembre 2020.



## 4- Engagements et obligations des prestataires

Dans la mesure où la fédération des entreprises d'insertion bénéficie d'une subvention du fonds social européen, les règlements communautaires qui imposent aux Etats membres certaines obligations pour le versement des aides de l'Union européenne s'appliquent aussi aux prestataires retenus :

En conséquence, le prestataire s'engage à respecter les obligations ci-après :

- Fournir à la fédération des entreprises d'insertion les livrables attendus et la facturation afférente à chacune des prestations,
- **respecter l'obligation de publicité (ou de communication) concernant la participation européenne selon les dispositions prescrites par le règlement communautaire. Ainsi, l'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront voir figurer le logo FSE,**
- respecter les politiques communautaires (qui lui sont opposables) et notamment la protection de l'environnement et l'égalité des chances entre hommes et femmes,
- respecter les obligations en matière de propriété intellectuelle : le projet étant cofinancé, l'ensemble des produits appartient à l'Etat.

## 5- Modalités de réponse au cahier des charges

### Caractéristique de la prestation proposée

Le prestataire apporte une réponse précise et argumentée aux exigences suivantes :

- Compréhension du contexte et de la demande
- Compétence du formateur : références et CV du ou des intervenants
- Méthodologie : présentation de la démarche pédagogique, des outils et moyens mobilisés
- Le coût des prestations (en TTC) détaillé.

### Compétences requises des prestataires :

- Maîtrise des démarches RSE
- Expérience de l'évaluation RSE
- Certification « Auditeur ICA »,
- Connaissance du référentiel AFAQ EI/ETTI,
- Connaissance du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.

### Modalités de dépôt des candidatures

Les réponses à cet appel d'offre sont à adresser **au plus tard le 19 juillet (19h00), par courrier électronique, à : [m.pibouleau@lesentreprisesdinsertion.org](mailto:m.pibouleau@lesentreprisesdinsertion.org)**



## Conditions de la consultation

Appel d'offre mis en ligne sur le site Internet de la fédération [www.lesentreprisesdinsertion.org](http://www.lesentreprisesdinsertion.org) et envoyé aux prestataires référencés par la fédération.

## 6- Modalités de sélection des propositions

Les critères de sélection seront les suivants :

CRITERE DE SELECTION	PONDERATION
Pertinence de la réponse par rapport au cahier des charges arrêté	4
Pertinence du CV de l'intervenant	3
Prix	3
	<b>Note/10</b>

L'établissement de la grille de notation préalable à la sélection du prestataire sera réalisé par Olivier Dupuis, Secrétaire Général de la fédération des entreprises d'insertion et Muriel Pibouleau, en charge des démarches qualité.

Une convention sera ensuite élaborée entre la fédération des entreprises d'insertion et le prestataire retenu.

Notification des résultats et du prestataire retenu suite à cet appel d'offre : le 14 août 2019 au plus tard.

Fait à Paris, le 08 juillet 2019



Pour la fédération des entreprises d'insertion  
Olivier Dupuis  
Secrétaire Général

